

Varaville

Bulletin municipal de la commune de Varaville - n°50 - Été 2014



50^e NUMÉRO 1983-2014

**INFORMATIONS
MUNICIPALES
TRAVAUX ET PROJETS**

PAGE 4

**ACTIVITÉS ESTIVALES
CLUB DE PLAGE, TENNIS,
ÉCOLE DE NATATION**

PAGE 9

**RÉTROSPECTIVE
70^e ANNIVERSAIRE
DE LA LIBÉRATION**

PAGE 11

03 Informations municipales

**08 Centre Communal
d'Action Sociale**

09 Activités estivales

09 État civil

10 Sécurité

11 Rétrospective

12 Histoire

13 Archéologie

14 Environnement

17 Culture

18 Associations

24 Collecte des déchets

26 Agenda

27 Informations pratiques

Photo de couverture :

Jean-Louis Hernandez

Directeur de la publication :

Joseph Letorey, maire de Varaville

Rédaction et coordination :

Raphaël Aldrovandi,

Vincent Carpentier

Photos : Raphaël Aldrovandi,

Vincent Carpentier, Agathe

Lemoine, Joseph Letorey, X

Chers Varavillaises et Varavillais,

Vous le savez, de nombreux événements ont marqué ce début d'année dans notre commune.

Les élections municipales ont le plus occupé les esprits. Elles sont un moment de dialogue, à l'occasion duquel les projets doivent être présentés et expliqués. Les grandes lignes de l'avenir se dessinent, les priorités se distinguent.

Nous sommes sensibles à la confiance de celles et ceux qui nous ont accordé leur vote pour ce nouveau mandat, et nous les en remercions. C'est par une très forte participation et un résultat sans appel que se sont conclues ces élections, et la nouvelle municipalité s'est immédiatement mise au travail.

Les actions engagées ou réalisées sont déjà nombreuses en ce début de mandat. Il a d'abord fallu procéder à la constitution des commissions municipales et intercommunales, ainsi qu'aux élections des présidents et vice-présidents.

C'est désormais maître Bernard Hoyé, maire de Gonnevill-sur-Mer, qui a la lourde charge de veiller sur les intérêts de notre communauté de communes.

Les bureaux de vote ont vu aussi les élections européennes. Les Varavillais ont, comme à l'accoutumée, montré leur esprit civique en affichant une participation supérieure à celle enregistrée au niveau national.

Dans le même temps, nous avons poursuivi les travaux de réfection des réseaux et de la voirie. Interrompus par les manifestations du 70^e anniversaire du Débarquement, les travaux reprendront à la rentrée.

De plus, de nouveaux logements voient le jour, la future maison médicale se dessine, un commerce de bouche va revivre avenue du Président-Coty. Varaville se transforme peu à peu, dans le respect d'un cadre de vie qui nous est cher.

La préparation de la saison estivale a également retenu toute notre attention. Comme chaque année, la formation des sauveteurs a été organisée et financée par la commune. Ce point est essentiel car nous accordons une grande importance à la sécurité des estivants.

Le 70^e anniversaire du Débarquement a connu un succès retentissant. Les élus de Varaville étaient présents les 5, 6 et 7 juin sur les grands sites mémoriaux, y compris à Caen, à l'invitation du président de la République.

Varaville n'a pas été oubliée : un panneau relatant la triple libération de notre commune a été érigé devant la mairie. Une exposition nationale dédiée à l'archéologie de la Seconde Guerre mondiale a été présentée en avant-première du 6 au 12 juin, avant de rejoindre la bibliothèque municipale.

Enfin, les animations estivales ont été préparées avec soin depuis des mois par nos associations et le comité des fêtes. Début juillet aura lieu notre 32^e exposition d'art. Fin août, nous accueillerons une délégation belge venue célébrer la libération du Hôme par la Brigade Piron. Début septembre sera proposée une belle exposition photographique dédiée au cheval et au patrimoine de notre commune. De quoi se nourrir le cœur, les yeux et l'esprit !

À toutes et à tous, nous vous souhaitons de bonnes vacances, paisibles et ensoleillées.



**Le maire,
Joseph Letorey**

La nouvelle équipe municipale



La nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions au lendemain des élections du 23 mars. À sa tête, le maire, Joseph Letorey, est épaulé par quatre adjoints : Vincent Carpentier, Anne-Marguerite Le Guillou, Jean Lebègue, et Vincent Grosjean, ainsi que dix conseillers municipaux : Pierre Borré, Didier Dagorn, Pierre-Régis Germain, Laure Godey, Jean-Paul Hagneré, Martine Jollès, Stéphane Labarrière, Martine Lenormand, Élisabeth Lesaulnier et Aurélie Niard.

Par arrêté municipal n° 19-2014/PC, portant délégations de fonctions aux adjoints, les quatre adjoints au maire de Varaville sont ainsi désignés :

////////////////////////////////////

M. Vincent Carpentier, premier adjoint, en charge de :

- La communication communale et la presse ;
- La politique culturelle et touristique ;
- La politique jeunesse ;
- Les affaires scolaires ;
- Les animations estivales.

////////////////////////////////////

M^{me} Anne-Marguerite Le Guillou, deuxième adjointe, pour :

- Présider en l'absence du maire le Centre Communal d'Action Sociale ;
- Les affaires sociales et la solidarité (politique en faveur de la famille, de la petite enfance et des personnes âgées ; aide aux handicapés et politique visant à favoriser leur insertion dans la commune ; élaboration et mise en œuvre d'une politique d'aide aux personnes en difficulté ; politique d'accès au logement ; cimetière) ;
- Les affaires financières (programmation ; budget de la commune et budgets annexes ; fiscalité ; gestion de la dette ; signature des mandats et des titres de recettes) ;
- L'organisation des manifestations importantes ;
- La vie associative.

////////////////////////////////////

M. Jean Lebègue, troisième adjoint, pour :

- La politique communale de développement durable ;
- L'urbanisme, l'habitat et le cadre de vie ;
- La gestion du droit des sols ;
- Les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine communal ;
- La sécurité et la police (police municipale ; relations avec la gendarmerie ; police des établissements recevant du public ; représentation de monsieur le maire au sein de la commission de sécurité) ;
- La préparation et le suivi des travaux engagés par la CCED, le SIVOM et le SDEC ; les relations avec les concessionnaires occupant le domaine public ; l'éclairage public ; l'eau potable ; l'assainissement.

////////////////////////////////////

M. Vincent Grosjean, quatrième adjoint, pour :

- La préparation et le suivi des travaux engagés par l'équipe des services techniques (gestion et organisation du service technique) ;
- La voirie (gestion de la voie publique : travaux, entretien, mobilier urbain).

Les élus sont à l'écoute de vos besoins et à votre disposition pour tout renseignement ou démarche tombant sous leur compétence. Pour les contacter ou prendre rendez-vous, veuillez vous adresser en mairie. L'équipe municipale vous souhaite à tous un bel été 2014 !



Joseph Letorey
Maire



Vincent Carpentier
1^{er} adjoint



Anne-Marguerite Le Guillou
2^e adjointe



Jean Lebègue
3^e adjoint



Vincent Grosjean
4^e adjoint



Pierre Borré



Didier Dagorn



Pierre-Régis Germain



Laure Godey



Jean-Paul Hagneré



Martine Jollès



Stéphane Labarrière



Martine Lenormand



Élisabeth Lesaulnier



Aurélie Niard

Le point sur les travaux et les projets

Les réseaux d'eau



À l'heure où nous écrivons ces lignes, le grand chantier de la rénovation des réseaux se termine. Les réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement fonctionnent désormais correctement et ce, pour des années.

Chaque tuyau a été testé, son étanchéité a été contrôlée, des passages de caméra ont eu lieu, permettant de vérifier la parfaite qualité de l'installation.

L'avenue Président-René-Coty, de la mairie jusqu'au feu, puis l'avenue Général-

Leclerc jusqu'à la ferme du Hôme, ont été creusées, souvent jusqu'à plus de 3 mètres de profondeur, afin de refaire à neuf un réseau obsolète et de nous apporter un service parfait.

Ces travaux ont été complétés par la suppression des raccords plomb. Il restait 80 raccords en plomb sur le Hôme. Le bourg, où les installations sont plus récentes, n'a pas connu ce type de raccordements.

C'est un décret ministériel de 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine qui définit les critères de l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur. Le nouveau décret ramène la teneur maximale en plomb dans l'eau potable à 25 microgrammes par litre ($\mu\text{g/l}$) à partir de 2003, puis à 10 $\mu\text{g/l}$ à partir de 2013. Ces teneurs maximales tolérées sont tellement faibles que l'on ne peut imaginer de conserver les canalisations en plomb existantes sans risquer de dépasser ces limites. Le SIVOM de la rive droite de l'Orne a pris en charge la totalité des travaux d'approvisionnement en eau potable et de suppression des raccords plomb.

Nous sommes bien conscients que les nuisances ont été nombreuses, la gêne importante usant parfois la patience des riverains. Mais c'est un mal pour un bien. Les voies du Hôme seront refaites en gravier (bi-couche), solution provisoire en attendant qu'au printemps prochain soient refaits des enrobés, sur un terrain stabilisé.

Le chantier de l'assainissement va maintenant se poursuivre au bourg, le long de la route départementale, afin de desservir les maisons qui la longent ainsi que le haras.



La traversée du Hôme

Ce chantier va démarrer à la rentrée. Destiné à améliorer la sécurité dans la traversée du Hôme, il va voir l'installation de plateaux, la disparition de notre feu tricolore, l'installation de la piste cyclable jusqu'au square Louis-Varet et la remise à neuf de la route départementale.

Le Relais d'Assistants Maternelles et le centre médical

Les travaux sont commencés. Un transfert partiel de permis de construire a été signé, la communauté de communes construisant le RAM sur le terrain lui appartenant. Notre parking, à peine libéré des travaux d'assainissement, va donc à nouveau être encombré par les chantiers qui démarrent. Mais c'est le prix à payer pour accéder prochainement à des soins de proximité et de qualité. La demande est forte : de nouveaux praticiens nous contactent, souhaitant obtenir une place dans ce centre médical qui est déjà complet.

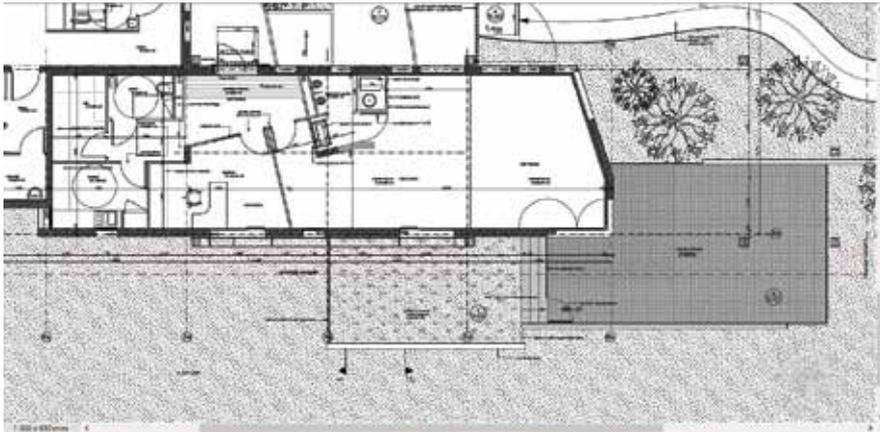
Le lotissement des Greens

Les travaux reprennent sur la partie du chantier qui est en cours actuellement. Neuf maisons seront bientôt terminées. La suite est toujours suspendue à la vente de ce projet.

La société Matmut souhaite terminer l'îlot central et continuer à assurer la viabilité de son permis de construire. En effet, l'arrêt des travaux pendant une durée de plus d'un an l'annulerait. Il n'en est pas question à l'heure actuelle et le projet a donc repris son cours.

La fibre optique

Les travaux se poursuivent à petite allure, les nouvelles techniques comportant bien des pièges et les entreprises rencontrant beaucoup de problèmes. Les passages dans les fourreaux souterrains sont terminés ; il faut encore attendre la pose des réseaux aériens pour faire enfin partie du club très fermé des particuliers « fibrés ». Votre boîte aux lettres se garnira alors des offres des opérateurs privés, vous permettant de choisir le contrat qui vous convient le mieux.



Plan du RAM.

Le lotissement du Colombier

Ce lotissement prévoyait initialement dix lots, libres de constructeur, et un macrolot, c'est-à-dire un lot regroupant plusieurs maisons jumelées. Les promoteurs du projet ont depuis modifié leur projet. Désormais, le macrolot a cédé la place à trois petits lots, qui seront vendus libres de constructeur également.

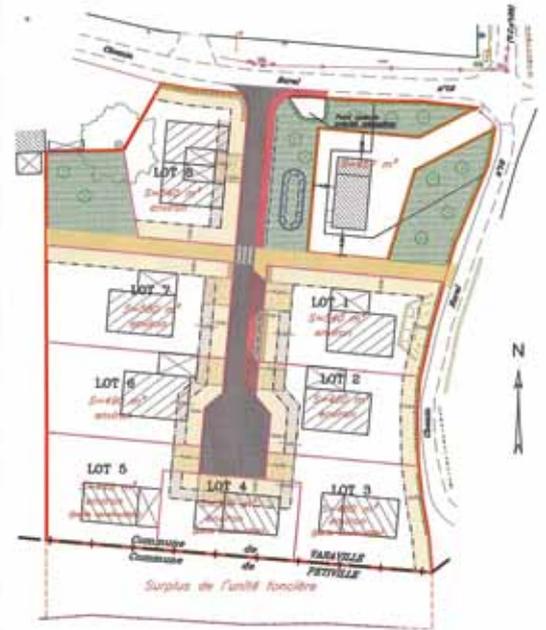
Plusieurs terrains sont d'ores et déjà retenus. Visiblement, notre commune est toujours attirante pour les jeunes.

Le lotissement du Polet

Petit lotissement de huit parcelles, également libres de constructeur, il est situé à la limite de Petiville. Les autorisations d'urbanisme sont signées aujourd'hui et les travaux vont bientôt commencer.

L'Éden Hôme

Ce projet, situé entre la mairie et l'Hôtel de la Mer, avance à grands pas. Les premières livraisons sont prévues pour cet été. Ce secteur est davantage orienté vers une population de résidents secondaires.



N.B. : La surface, les dimensions des lots ainsi que la position des limites de propriétés nouvelles sont données à titre indicatif et seront définitives qu'après bornage.

Finances

En cette première moitié de l'année 2014, la conjoncture économique implique toujours la rigueur budgétaire. Comme vous le savez, l'État a clairement annoncé la diminution de ses dotations aux collectivités locales. Notre budget 2014 a donc été élaboré avec la plus grande prudence.

Le point essentiel de ce budget est la construction du pôle médical, dont les travaux de réalisation sont programmés pour la rentrée prochaine. Toute notre attention s'est portée sur les coûts affichés dans les réponses des entreprises aux appels d'offre. Nous avons d'ores et déjà bénéficié d'un rabais de 250 000 € par rapport aux montants estimés à l'issue des premières études de marché. En effet, le ralentissement général de l'activité dans le secteur du bâtiment et travaux publics a constitué pour nous un facteur favorable en termes d'économie,

la concurrence jouant son rôle à plein.

D'autre part, la vente de la parcelle de terrain concernée par le Relais d'Assistants Maternelles à la CCED a également diminué le coût global de l'opération de 150 000 € sur le pôle médical seul, la construction du RAM étant financée en totalité par la CCED.

Le second point sensible est la dette de la commune, c'est-à-dire l'ensemble des emprunts en cours. Aujourd'hui, la commune de Varaville s'acquitte de quatre emprunts, contractés au fil du temps par les municipalités successives. Plusieurs acquisitions ont été financées par recours à l'emprunt : la réfection de logements au Bourg, la rue de la Libération, et, plus récemment, l'effacement des réseaux et la réfection du C3. La municipalité a contracté en 2010 un emprunt de 220 000 €, pour travaux de voirie et réseaux.

Pour mémoire, les remboursements annuels, pour l'ensemble de ces prêts, se montaient à 103 400 € en 2011 et 2012 (capital + intérêts), puis sont redescendus à 74 049 € en 2013 et en 2014. Ce sont des emprunts classiques, à remboursement constant. Le montant diminue lorsqu'un emprunt est clos.

Ceci nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité, tout en nous laissant une certaine puissance financière, qui nous permettra de contracter un nouvel emprunt pour les travaux de voirie et le centre médical.

Rappel des taxes communales (2011-2014) :

- Taxe d'habitation : **8,51 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **10,61 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **23,01 %**

Les services techniques



La préparation de la saison touristique, particulièrement en cette année du 70^e anniversaire du Débarquement, a nécessité en plus des tâches habituelles (mise en place des bouées, vérification des postes de secours et matériel des sauveteurs, etc.) la réfection des stèles au bourg et au Hôme.

Sont également assurés par les employés des services techniques l'entretien mécanique du matériel et des véhicules ainsi que des petits aménagements tels la modification du guichet de l'office de tourisme, la création d'un espace de convivialité en haut de la dune du poste de secours n°3, la réfection de la clôture de la déchèterie du Hôme...

De plus, chaque lundi matin, un employé désigné par quartier effectue une tournée afin de parfaire l'entretien et signaler les travaux à effectuer ; aussi, pour les aider à nous permettre de vivre dans un environnement agréable, pensez à ne sortir vos poubelles que la veille au soir du ramassage (les pies et les chats guettent...).

D'avance merci à tous pour ce geste responsable.

Les services techniques de Varaville sont constitués de neuf employés dont deux contrats aidés à temps partiel CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). À leur tête, Gérard Géphine qui planifie et organise les différents travaux, car leurs compétences sont multiples.

Les travaux de ces derniers mois se sont concentrés sur l'entretien des pelouses, la mise en place des massifs fleuris, le broyage et l'élagage des quelques vingt kilomètres de chemins.



Informations diverses

Feu d'artifice

Le feu d'artifice municipal sera tiré le samedi 12 juillet à 23 h depuis les étangs Saint-Georges (étangs de pêche à la truite situés sur le chemin communal reliant le Hôme et le bourg). **Venez nombreux assister à ce magnifique spectacle !**

Circulation des animaux sur la plage

Afin d'améliorer la sécurité et la salubrité publiques sur la plage, deux arrêtés municipaux sont en vigueur concernant la circulation des animaux sur la plage. Vous pouvez consulter l'intégralité des arrêtés par voie d'affichage ou sur le site internet de la commune. Voici les aspects de ces arrêtés applicables en saison estivale :

Concernant les chevaux : ils ne sont autorisés sur la plage qu'entre deux heures avant et deux heures après l'heure du calendrier officiel des marées basses de Dives-sur-Mer, et ne peuvent circuler que sur la bande de sable découverte par la marée descendante. L'accès à la plage, sur la zone autorisée, se fera par les cales à bateaux sises avenue des Devises, rue des Bains et rue de Lutho. De plus, du 16 juin au 30 septembre, ils sont interdits sur la plage de 9 h à 20 h. **À noter que, pour toute l'année, un cavalier ou driver ne peut être responsable que d'un cheval.**

Concernant les chiens : du 16 juin au 30 septembre, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les chiens ne sont autorisés

que tenus en laisse sur le sable mouillé. Entre l'avenue des Devises et la rue Bracke-Morel, ils ne sont autorisés qu'avant 9 h et après 20 h. Ils sont autorisés en permanence à l'ouest de la rue Bracke-Morel.

Qualité des eaux de baignade

Le classement de la qualité des eaux de baignade se base sur le résultat de quatre années d'analyse. Avec les analyses effectuées au Hôme l'année dernière sur toute la saison estivale par l'Agence régionale de santé, nos eaux de baignade sont classées d'excellente qualité.

Opération « tranquillité vacances »

Comme chaque année, il vous est possible de demander à la police municipale de Varville de veiller sur votre domicile pendant vos congés. Il vous suffit simplement de compléter un formulaire disponible à la police municipale ou sur le site internet de la commune (www.varville.fr, mairie > Sécurité). Les agents de la police municipale effectueront des rondes autour de votre domicile et pourront ainsi s'assurer de la sécurité de vos biens et, en cas d'effraction, prendre immédiatement les mesures nécessaires.

Recensement

Le dernier recensement sur notre commune remonte à 2010. Suivant les dernières prescriptions gouvernementales, le prochain aura lieu en 2015. Trois per-

sonnes seront recrutées par la mairie pour effectuer ce recensement à partir de janvier prochain. Deux le feront au Hôme et une autre au bourg et dans le marais. Toutes trois seront rémunérées selon le barème en vigueur, fixé par l'État. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Échos de la vie au marais

Le 26 janvier 2014 sont nés Jumeau et Jumelle. Les deux petits veaux ont passé les premiers mois de leur vie sous le bâtiment, à l'abri de la pluie. Ils ont fait leurs premiers pas dans l'herbe au début du mois d'avril. Le froid et la pluie ont ralenti la pousse de l'herbe, et la quantité de lait donnée par leur mère a été limitée à cette période. Des infections respiratoires ont d'abord perturbé le bon développement des petits jumeaux mais, heureusement, les mois suivants ont été plus favorables. Début juin, les petits veaux gambadaient dans les prairies, profitant du climat favorable et de la bonne herbe du marais.



Et l'électricité vient à vous



Démarchage Frauduleux
Une vigilance permanente

Suite à des réclamations de clients et grâce aux alertes transmises par les collectivités locales, la Direction Territoriale ERDF dans le Calvados constate que des entreprises ou des individus utilisent son nom, voire son logo, pour du démarchage commercial parfois frauduleux.

ERDF - Direction Territoriale Calvados
8/10 Promenade du Fort - BP 163 - 14010 CAEN Cedex
Tél. 02 31 30 30 30 - Fax 02 31 30 32 30

Centre Communal d'Action Sociale

La fin de l'année 2013 a été marquée par les quelques manifestations traditionnelles tant appréciées par les Varavillais et Varavillaises.

Cela a été bien sûr le repas des seniors, le 13 décembre 2013, où 80 convives se sont retrouvés avec plaisir. Quant aux personnes qui n'ont pu assister à ce déjeuner, les membres du Conseil municipal leur ont remis un colis composé de produits locaux. Ces colis ont été préparés par les membres du CCAS, que je remercie pour leur participation.

Cette année encore, avec la présentation du spectacle de « Valou et Cie », sur le thème de la magie, nos petits Varavillais se sont retrouvés un moment pour fêter Noël ensemble. Tradition oblige, la salle polyvalente était au complet ce vendredi 20 décembre 2013. Tous les enfants présents jusqu'à l'âge de 15 ans se sont vu remettre des livres ou des places de cinéma, ainsi que des chocolats. Nous n'oublierons surtout pas de remercier le père Noël qui nous honore de sa présence si appréciée lors de cette fête ô combien attendue par nos petits.

Et pour terminer le tour de nos festivités, a été proposé un après-midi dansant pour nos aînés, que nous avons baptisé la « Fête de printemps ». Cette joyeuse manifestation qui s'est déroulée le 7 avril 2014 a réuni une bonne cinquantaine de nos seniors.

Comme nous vous l'avions déjà annoncé, les dotations de l'État diminuent et vont encore baisser ces prochaines années. Malgré tout, la commune de Varaville s'est engagée à maintenir les taux d'imposition municipale afin de ne pas trop impacter les Varavillais, et cet engagement sera tenu. Néanmoins, compte tenu du nombre de seniors qui atteignent cette année leurs 65 printemps, il s'avère nécessaire de reporter à 66 ans l'âge d'accès des bénéficiaires aux manifestations du CCAS en 2015 (repas ou colis, voyage et Fête de printemps). Si notre budget ne nous permet plus de faire face à cette augmentation naturelle, nous en sommes par ailleurs enchantés puisqu'elle reflète l'élévation de l'espérance de vie dans notre pays !

Nous sommes sûrs, compte tenu de cette réalité qui dépasse largement le cadre de Varaville, que chacun reconnaîtra la nécessité de ces menus ajustements.

Le secrétariat de la mairie de Varaville est à votre disposition pour le montage des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et prendra en compte le cas échéant vos demandes exceptionnelles (aide au chauffage, etc.) La commission du CCAS statuera sur ces dernières, en fonction des priorités et des ressources disponibles. N'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS qui se tient prêt à vous aider dans vos démarches visant à résoudre les difficultés ponctuelles que vous pourriez rencontrer au quotidien.

Après un été 2014 que nous espérons serein et ensoleillé pour tous les habitants et résidents secondaires de notre commune, nous proposons d'ores et déjà à l'intention de nos aînés une petite sortie qui, pour changer, aura lieu cette année le dimanche 21 septembre 2014. L'équipe du CCAS vous emmènera dans le beau pays du Perche pour un déjeuner-spectacle qui se tiendra à l'Auberge Grand-Maison.

Enfin, pour mémoire, nous vous rappelons l'adresse du Secours Catholique cabourgeois, sis rue du Petit-Pont-de-Pierre, à Cabourg.

Le Centre Communal d'Action Sociale vous souhaite à toutes et à tous un très bel été 2014 !



Dans le cadre du « Plan national Canicule », un registre recensant les personnes vulnérables de plus de 65 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne, les titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une pension d'invalidité de la Sécurité Sociale ou relevant du Code des pensions militaires d'invalidité et des Victimes de guerre, vivant à leur domicile et d'une façon isolée, est ouvert au niveau de la commune.

Les Varavillais concernés, ou leur entourage, doivent se manifester auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette action permettra une intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « Plan Canicule ».

Contactez la mairie du lundi au samedi de 9 h à 12 h ou le mercredi après-midi de 14 h à 17 h au 02 31 91 04 74, ou la police municipale au 02 31 24 08 00.

ACTIVITÉS ESTIVALES



Tennis

Tout au long de l'année, vous pouvez réserver les courts de tennis de Varaville en mairie, aux heures d'ouverture :

- Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h
- Le mercredi de 14 h à 17 h

En juillet-août, c'est à l'office de tourisme qu'il faudra vous adresser :

- Ouvert tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Des contrôles fréquents sont effectués par la police municipale. Conservez bien votre ticket de réservation. En cas de fraude, le prix du ticket sera doublé.

Durée	Tarifs
Heure	8,50 €
Semaine	48 €
Quinzaine	85 €
Mois	150 €
Hors saison	75 €

Vous pouvez également vous inscrire pour des stages ou des cours particuliers auprès de Say Luang, diplômé d'état, au 06 74 38 38 48.

Base nautique (annexe)

	Location 30 mn	Location 1 h	Location 2 h	Location 4 h (1/2 journée)	Cours particuliers
Catamaran		38 €	70 €	120 €	48 € *
Planche à voile		15 €	26 €	46 €	31 €
Paddle-board	10 €	15 €	26 €	46 €	
Kayak simple	7 €	10 €	18 €	36 €	
Kayak double	10 €	15 €	26 €	46 €	
Combinaison	3 €	5 €	8 €	10 €	

* Catamaran : 48 € le cours particulier pour une personne ; comptez 10 € pour une personne supplémentaire sur le bateau.

Pour informations et/ou réservations :

Pôle Nautique de l'Estuaire de la Dives
Base annexe de Varaville - Tél. 02 31 91 43 14

École de natation

Des titulaires du Brevet d'État vous proposent des cours de natation, dans un bassin couvert et chauffé, à proximité de la plage.

Activités	Durée	Tarifs 1 séance/pers.	Tarifs 6 séances/pers.	Tarifs 12 séances/pers.
Leçon collective, à partir de 4 ans (2 personnes maximum)	40 min	12 €	67 €	122 €
Perfectionnement (6 personnes maximum) Réservé aux nageurs	30 min	11 €	62 €	113 €
Éveil aquatique (3 pers. mini.) Aquagym (3 pers. mini.) Les horaires des séances seront fixés en fonction du nombre de participants.	30 min	10 €		
Cours particuliers (suivant disponibilités)	20 min	18 €		

Renseignements et réservations :

- Sur place, rue Raoul-Magdelaine (près du poste de secours n°1), du lundi au samedi, de 9 h à 18 h
- Par téléphone :
 - Du samedi 5 au samedi 19 juillet : Loïc au 06 20 08 55 39
 - Du lundi 21 juillet au samedi 9 août : Stéphane au 06 08 28 42 95
 - Du lundi 11 au samedi 23 août : Morgane au 06 32 02 43 95

Club de plage

Le club de plage municipal sera ouvert tous les jours (sauf le dimanche) en juillet et août, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Il est situé sur la plage du Hôme, face au poste de secours n°1, rue Raoul-Magdelaine. Pour tout renseignement et inscription, s'adresser sur place.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
L'heure	5,50 €	11 €	16,50 €
Matin ou après-midi	11 €	22 €	33 €
1 journée	16 €	32 €	48 €
1 semaine	60 €	105 €	135 €
2 semaines	95 €	155 €	210 €

ÉTAT CIVIL

Naissances

Luka Brunet, le 14 nov. 2013
Maël Modeste, le 1^{er} déc. 2013
Ewen Levivier, le 13 déc. 2013
Shéryne Jozefiak, le 21 déc. 2013
Rose Hébert, le 27 déc. 2013
Enola Desheulles, le 6 janv. 2014
Lucien Le Monnier, le 7 fév. 2014
Jade Legoff, le 9 fév. 2014
Adam Blacher, le 14 fév. 2014

Mariages

Gérard Sagot et Nicole Godon, le 20 fév. 2014
Ghislain Ruffato et Isabelle Jacquet, le 19 avr. 2014
Ludovic Henri et Audrey Plombin, le 10 mai 2014

Décès

Monique Midani épouse Mayaud, le 23 nov. 2013
Georgette Pollet veuve Gandon, le 27 mars 2014
Jeanne Masson, le 3 avr. 2014
Christian Louchard, le 3 mai 2014
Jean Livet, dans la nuit du 8 au 9 mai 2014
Agnès Digne épouse Thiébot, le 16 mai 2014

Nos rappels prévention pour cet été

Pour éviter les « coups de soleil »

Les coups de soleil sont des brûlures de la peau. Pour les éviter, mieux vaut appliquer sur la peau une crème avec un indice de protection élevé. N'oubliez pas de renouveler l'application régulièrement et surtout après chaque baignade !

Méfiez-vous des temps nuageux : les rayons responsables des coups de soleil passent à travers les nuages. Le vent peut vous donner l'impression de fraîcheur mais les rayons brûlent quand même !

- Pour les enfants jusqu'à 10 ans : chapeau, lunettes de soleil, T-shirt et indice de protection maximal pour la peau restée à découvert (visage, bras et jambes).

- Nourrisson : pas d'exposition au soleil avant 1 an.

Attention : la trolamine (Biafine™) ne doit pas être appliquée avant une exposition au soleil.

Si vous avez un coup de soleil, faites couler de l'eau fraîche non salée pendant 10 minutes, puis appliquez la trolamine, et couvrez la zone brûlée si vous devez vous exposer de nouveau au soleil.

Pour éviter d'être déshydraté

Attention : les nourrissons et les personnes âgées sont très exposés au risque de déshydratation. Faites boire régulièrement de l'eau fraîche non glacée.

Agrémentez vos boissons si l'eau plate vous démolise ; mieux vaut boire sucré que ne pas boire, mais n'oubliez pas que votre corps a besoin seulement d'eau !

Pour prévenir le risque de noyade

Chaque année, les communes du littoral déplorant des accidents de noyade. Ces accidents concernent trop souvent des personnes se baignant en dehors des heures de surveillance ou en dehors des zones de baignade. Pour éviter ce risque, baignez-vous uniquement dans la zone de bain et lorsqu'elle est surveillée (drapeau vert hissé). Apprenez à vos enfants à respecter les limites de la zone de bain et à ne pas se baigner sans surveillance.

Si vous repérez une personne en danger, appelez les sauveteurs en mer ou demandez à quelqu'un de les appeler. Si les sauveteurs ne sont pas là, appelez le 18 (ou le 112) pour une personne proche de la côte. N'essayez pas de sortir la personne de l'eau sauf si vous êtes certain de vos capacités : il ne sert à rien de vous noyer en essayant de sauver quelqu'un. Envoyez plutôt une bouée ou un objet flottant (planche) à la personne. Si vous décidez malgré tout d'aller à l'eau, prévenez d'abord les secours (18) et assurez-vous que quelqu'un est présent pour les guider.

Si vous êtes en détresse sur un bateau en mer, contactez le CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) par votre radio VHF (canal 16) ou au 02 33 52 16 16.

Rappel des gestes qui sauvent

- Vérifiez la conscience (« Madame, monsieur, vous m'entendez ? »)

- Vérifiez la respiration (regardez si le torse se lève, si vous sentez de l'air qui passe par le nez ou la bouche)

- En cas d'absence de conscience et de respiration, pratiquez, uniquement si vous y avez été formé, la Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP)

Ne commencez jamais la RCP avant d'avoir alerté les secours

Pour sauver des vies, la réanimation cardio-pulmonaire, ça s'apprend !

En quelques heures, vous saurez comment aler-

ter les secours et quoi faire en les attendant : face à une hémorragie, un malaise, si une personne se noie ou fait un arrêt cardiaque, etc. N'hésitez plus, apprenez les gestes qui sauvent !

Pour cela, contactez une association agréée de Sécurité civile pour vous former et obtenir le diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) qui vous formera à l'utilisation d'un défibrillateur :

**UDSP 14 - Section secourisme
Péricentre 5 - Bâtiment D - 4^e étage
82 avenue de Thiès - 14000 Caen
Tél. 02 31 93 78 00**

Sécurité sur la plage de Varaville

Attention : les horaires de surveillance changent !

3 zones de baignade sont surveillées par les sauveteurs en mer tous les jours **de 12 h à 18 h 30** du samedi 5 juillet au dimanche 31 août.

Un signal sonore et une annonce indiquent le début et la fin de la surveillance. Pendant toute sa durée, un drapeau est hissé en haut du poste :



**Baignade surveillée,
absence de dangers particuliers**



**Baignade dangereuse
mais surveillée**



Baignade interdite

Ces 3 zones de baignade se trouvent à proximité des 3 postes de secours auprès desquels vous trouverez des informations sur la température de l'eau et de l'air, les horaires des marées, la signalétique et la réglementation.

- **Le poste n°1**, au niveau de la rue Magdelaine, où vous trouverez le chef de plage, Olivier Gilles, ou son adjoint, Charles Plet.

Si vous venez avec un groupe d'enfants, présentez-vous à eux.

- **Le poste n°2**, au niveau de la rue Bracke-Morel.

Merci aux véliplanchistes et kitesurfers de ne pas entrer dans la zone de bain et aux engins motorisés de sortir en empruntant le chenal pour éviter les accidents.

Le rôle des sauveteurs en mer est aussi de vous rappeler à l'ordre si vous ne respectez pas les mesures de sécurité. Merci d'écouter leurs consignes.

- **Le poste n°3**, au niveau de la rue du Général-de-Gaulle.

• Les sauveteurs en mer sont titulaires de 2 diplômes :

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1)

Ces 2 diplômes leur permettent d'intervenir en mer pour sauver quelqu'un de la noyade et de

L'équipe des sauveteurs pour la saison 2014



pratiquer les gestes de premiers secours en attendant l'arrivée des pompiers ou du SAMU. Ils ont également un rôle de prévention et peuvent intervenir auprès des estivants pour leur indiquer des conduites à tenir.

• La formation continue annuelle du PSE1 a été organisée par la mairie le 21 juin dernier pour l'ensemble de l'équipe.

1944-2014, 70^e anniversaire de la Libération



Le 70^e anniversaire du Débarquement a connu un succès retentissant. Les élus et porte-drapeau de Varaville étaient présents les 5, 6 et 7 juin sur les grands sites mémoriaux de la région.

Le 6 juin au matin, monsieur le maire a représenté Varaville lors de la cérémonie organisée au Mémorial de Caen, à l'invitation du président de la République.

À Merville, nous avons pris part les 5 et 7 juin aux cérémonies données en hommage aux parachutistes britanniques du 9^e Bataillon qui, après avoir sauté dans le ciel de Varaville, ont pris d'assaut la batterie de Merville dans la nuit du 6 juin 1944. Beaucoup d'entre eux sont restés à

jamais dans les marais inondés, où leurs corps reposent toujours. Ces parachutistes appartenaient à la même brigade que ceux qui ont libéré le château de Varaville et fait sauter le pont de la Divette. Nous étions aussi présents le 7, lors de la cérémonie de classement du Dakota C47 à l'inventaire du patrimoine national, ainsi qu'à la parade aérienne qui s'est ensuivie. Outre les délégués anglais des vétérans du Parachute Regiment, madame Nicole Ameline, monsieur François Fillon et monsieur Jean-Léonce Dupont ont présidé aux cérémonies, aux côtés de monsieur Olivier Paz, maire de Merville-Franceville-Plage.

À Amfreville, le 7, nous avons rendu hommage aux Commandos français et britanniques de la 1^{re} Brigade Commando de Lord Lovat, avec une pensée particulière pour les vétérans du Commando n°3 qui, sous les ordres du colonel Peter Young, ont opéré la deuxième libération de Varaville, les 17-18 août 1944. Monsieur Léon Gautier, vétéran du Commando Kieffer, nous a honorés de sa présence lors de cette journée mémorable présidée par monsieur Xavier Madelaine.

Varaville, quant à elle, n'a pas été oubliée. Les stèles ont été fleuries et un panneau relatant la triple libération de notre commune a été érigé devant la mairie. Dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie, une exposition nationale dédiée à l'archéologie de la Seconde Guerre mondiale a été inaugurée et présentée en



avant-première dans notre commune, du 6 au 12 juin, avant de rejoindre la bibliothèque municipale.

La libération et le patrimoine de Varaville sont également évoqués dans trois livres de Vincent Carpentier parus successivement au cours de ce premier semestre.

Enfin, le récit détaillé de la triple libération de notre commune, ainsi qu'un ensemble de témoignages recueillis auprès des Varavillais qui ont vécu la guerre, ont été publiés sur le site internet de l'office de tourisme.

Nous concluons ces manifestations le 23 août à 11 heures, en accueillant une délégation belge venue célébrer avec nous la libération du Hôme par la Brigade Piron. Venez nombreux saluer et témoigner notre amitié à nos amis belges !



Varaville, 1944 : trois mois pour trois libérations



Le château de Varaville (V. Carpentier)

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, les parachutistes britanniques et canadiens de la 6^e Division aéroportée britannique ont pour mission, dans le cadre de l'opération Tonga, de contrôler le secteur entre l'Orne et la Dives et de détruire les ponts sur la Dives, dont celui de Varaville. Ils sont largués un peu après minuit, le 6 juin, dans un ciel tourmenté. L'aire de largage de Varaville, la « Dropping Zone V », est particulièrement étroite, et bordée par les immenses marais de la Dives, qui ont été inondés au printemps sur l'ordre de Rommel. Des centaines de soldats atterrissent loin de leur objectif. Beaucoup se perdent ou se noient dans les marais alentour, où les fossés invisibles sont autant des pièges mortels. Les Britanniques et les Canadiens enregistrent ainsi de lourdes pertes : deux à trois cents paras disparaissent à jamais dans les marais de la Dives et de la Divette. Leurs corps y dorment encore.



Reddition de la garnison allemande du château de Varaville, 6 juin 1944. Photo John Ross, Archives de l'Association du 1^{er} Bataillon canadien de parachutistes. DR (droits réservés).

Vers 1 h du matin, une poignée d'hommes du 1^{er} Bataillon parachutiste canadien atteint le bourg de Varaville. Accompagnés de sapeurs des *Royal Engineers* et guidés par la population, ils se heurtent à une garnison de la 716^e Division d'infanterie allemande qui s'est retranchée dans l'enceinte du château de Varaville, avec un canon qui fait plusieurs victimes chez les paras. Pendant ce temps, les vestiges du 9^e Bataillon se regroupent autour du colonel Otway et se portent par Gonnevilleneuve vers la batterie de Merville. Ils devront la prendre d'assaut avec un cinquième de leurs forces, sans arme lourde ni explosif, et avec le soutien d'un seul planeur sur les trois attendus.

Au prix de durs combats, les paras parviennent à remplir leurs missions. À Varaville, ils détruisent le pont de la Divette et finissent par s'emparer du château dans la matinée du 6 juin. Mais ils ne peuvent demeurer sur place et doivent se replier dans l'après-midi en direction de Ranville, où les attendent le gros de leur division ainsi que les commandos débarqués le matin à Sword Beach. Varaville reste alors sous le contrôle des Allemands qui renforcent leurs lignes avec des contingents d'infanterie venus du Havre.

Peu à peu, les Varavillais partent en exode. Les maisons sont régulièrement

écrasées par les bombes alliées et les canons allemands sont dissimulés dans les ruines des fermes de Varaville, face au front étanche de la 6^e Division aéroportée et des commandos. S'ensuit une guerre de positions qui dure jusqu'au déclenchement de l'offensive vers la Seine, l'opération « Paddle », le 17 août 1944. Alors même que la terrible poche de Falaise commence à se refermer sur les divisions blindées allemandes, les Bécots verts du Commando 3 foncent vers Varaville afin de capturer le double pont de la Dives et du canal. Le bourg est à nouveau libéré, mais les Allemands font exploser le pont au nez des hommes du colonel Peter Young, dont plusieurs ont déjà franchi le fleuve sous la mitraille. Les commandos doivent donc refluer vers Goustranville. Ils s'empareront, dans la nuit du 19 au 20 août, des hauteurs de Bassebourg et Dozulé. Sur la côte, Le Hôme sera finalement libéré le 20 août, pour la troisième et dernière fois, par les voltigeurs belges de la Brigade Piron.



Para canadien à Varaville, 6 juin 1944. Photo John Ross, Archives de l'Association du 1^{er} Bataillon canadien de parachutistes. DR (droits réservés).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de l'office de tourisme, à la rubrique « Histoire ».

Archéologie à Varaville : les salines gauloises du futur lotissement du Colombier



L'aménagement du lotissement du Colombier, au bourg, par la société Francelot, a donné lieu en septembre 2013 à une opération de diagnostic archéologique qui a porté sur 1,3 hectare. À cette occasion, des vestiges remarquables ont été mis au jour par une équipe d'archéologues de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Il s'agit pour l'essentiel d'installations gauloises liées à la production de sel. Sur la berge du marais de la Divette ont ainsi été découverts plusieurs fourneaux formés d'un assemblage de



briques d'argile, sur lesquels on mettait à bouillir de l'eau salée afin d'obtenir des pains de sel. L'opération se faisait dans des récipients d'argile crue façonnés à la main. L'eau salée provenait de la filtration de la tange récoltée dans l'estuaire de la Dives. En filtrant ce sédiment gris, naturellement gorgé de sel par la mer, les Gaulois obtenaient une saumure qu'ils n'avaient plus qu'à faire bouillir, l'été, sur des fourneaux à usage unique, pour obtenir du sel cristallisé.

De plus, un réseau de fossés a été découvert sur la pente et vers le sommet du plateau. Ces fossés servaient à recueillir l'eau douce nécessaire aux opérations de filtrage. Des tessons de poterie y ont été recueillis, avec des os d'animaux et des charbons en quantité. Il fallait brûler beaucoup de bois pour alimenter les fourneaux. D'autre part, le sel produit servait, entre autres, à la salaison des viandes. Il n'existait pas alors de réfrigérateur, et le salage des denrées périssables était un moyen de les conserver.

Ces découvertes archéologiques sont très importantes non seulement pour la région normande, mais pour toute l'histoire du sel et des salines en Europe. L'estuaire de la Dives fait en effet partie des rares endroits où de telles installations sont connues, depuis six ou sept siècles avant notre ère jusqu'au temps de Louis XIV. Il y a quelques années, des salines tout à fait comparables à celles de Varaville ont déjà été fouillées à Dives-sur-Mer, sur la ZAC de La Vignerie. On sait également, grâce aux textes du Moyen Âge, qu'il y eut chez nous des centaines de salines où s'activaient, durant l'été, les paysans-sauniers de Varaville. C'est donc un nouveau pan de cette histoire méconnue qui vient de ressurgir. Une histoire qui ne manque pas de sel, et dont nous reparlerons prochainement.



Pour en savoir plus :

<http://www.unicaen.fr/mrsh/craham/revue/tabularia/sources/textes/10carpentier.pdf>



La pêche de loisir

Conseils pratiques

Rappel

- La pêche de la crevette et du bouquet est ouverte du 1^{er} août au 28 février N + 1.
- La pêche de l'anguille est interdite toute l'année à l'est d'Arromanches.
- La pêche de la sardine est interdite toute l'année sur l'ensemble du littoral du Calvados.
- Le ramassage des coquillages est soumis à quota et à taille réglementaire (cf. tableaux ci-contre) et à plus de 25 mètres des parcs ostréicoles.

Marquage des captures (découpe de la nageoire caudale) sur poissons et crustacés suivants

Bar, cabillaud, dorade, coryphène, dorade royale, lieu, maigre, maquereau, sar commun, sole, banite, corb, denti, espadon, espadon voilier, makaire bleu, marlin bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thon jaune, voilier de l'Atlantique, homard, langouste

Hormis le marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers ou éviscérés jusqu'à leur débarquement (non étêtés). Dans tous les cas, le marquage s'effectue avant le débarquement.

Limitation des captures

Pour les espèces suivantes : sole et cabillaud

- Les captures sont limitées à 11 soles par navire et par jour et portées à 13 soles si le nombre de pêcheurs est supérieur à 2.
- Les captures sont limitées à 6 cabillauds par jour et par pêcheur

embarqué sur le navire dans la limite de 20 par navire.

Pour les autres espèces : limité à la consommation personnelle

- Est considéré pêcheur embarqué une personne d'au moins 15 ans présente à bord du navire.
- Le transbordement des captures (transfert d'un bateau à un autre) est interdit.

Pose de filets fixes

La pose de filet fixe est soumise à autorisation. La demande s'effectue auprès du service maritime littoral de la DDTM à compter du 15 septembre et jusqu'au 31 octobre pour l'année N + 1. Le filet trémail ou droit mesure au maximum 50 mètres sur 2 mètres.

Il est interdit de poser des filets fixes du 15 juin au 15 septembre et pendant les périodes d'ouverture des gisements coquilliers.

Pose de lignes de fond

Il est autorisé de poser deux lignes de fond de 30 hameçons maximum chacune (pose non soumise à autorisation auprès des autorités).

Il est interdit de poser des lignes de fond du 15 juin au 15 septembre sur l'ensemble du littoral du Calvados.

Obligations

- La vente est strictement interdite.
- Pour savoir si la pêche à pied est autorisée sur votre commune, veuillez vous renseigner auprès des différents offices de tourisme.

Tailles minimales de captures de poissons, coquillages et crustacés applicables à la pêche de loisir dans le département du Calvados

Poissons	Taille minimale (en cm)
Bar	42
Cabillaud	42
Dorade royale	23
Lieu noir	35
Maquereau	20
Mulet	30
Sole	24

Coquillages	Taille minimale (en cm)
Coque / Hénon	3
Couteau	10
Moule	4

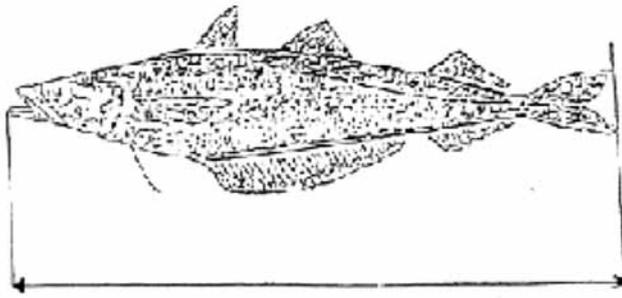
Crustacés	Taille minimale (en cm)
Araignée de mer	12
Bouquet / Crevette rose	5
Crevette	3
Étrille	6,5
Tourteau	14

Pour plus renseignements, contactez la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados :

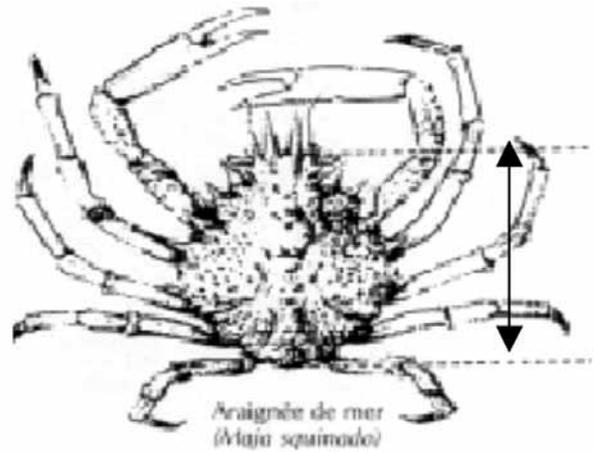
Service maritime littoral

10 boulevard du Général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen Cedex 4

Coordinatrice : Sandrine Vinatier
Tél. 02 31 43 15 56
ddtm-sml@calvados.gouv.fr

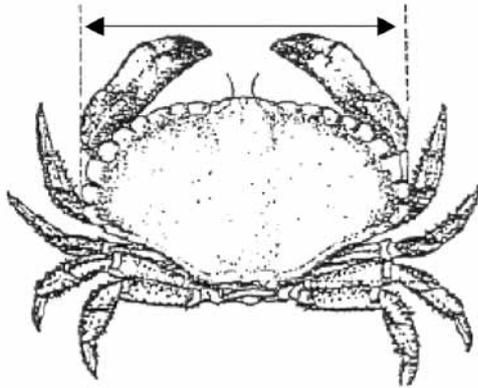


Taille **des poissons** : du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale



Araignée de mer
(*Astaxia squinodo*)

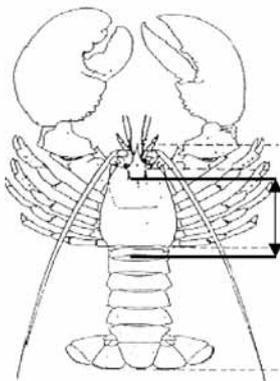
Taille **des araignées** : longueur totale entre les rostrès jusqu'à la bordure postérieure de la carapace



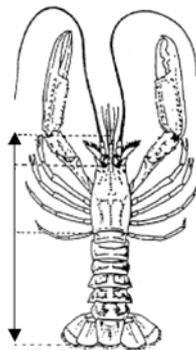
Taille **des tourteaux et des étrilles** : longueur totale de la carapace dans sa plus grande dimension



Coquillages : largeur totale de la coquille



Homard - langouste : de la pointe du rostre (ou arrière des orbites) à la bordure distale du céphalothorax



Crevette - langoustine de l'animal

Engins autorisés pour la pêche à pied de loisir sur le littoral du Calvados

Nom	Caractéristiques	Espèces
Croc	Longueur maximale : 150 cm	Crustacés
Râteau à moules	Largeur maximale : 35 cm Largeur maximale des dents : 7 cm	Moules
Râteau à coques	Longueur maximale : 35 cm Largeur maximale des dents : 13 cm	Coques, tellines, couteaux, palourdes
Ligne tenue à la main	Lignes grées, sous condition que l'ensemble des lignes utilisées en action de pêche soit équipé au maximum de 12 hameçons, un leurre équivalant à 1 hameçon. Sous réserve d'interdictions locales (se renseigner auprès des municipalités)	Tous poissons
Lignes de fond ou palangres	Lignes fixées au sol, auxquelles sont attachés des hameçons : <ul style="list-style-type: none"> • 2 lignes de fond munies chacune de 30 hameçons maximum. • Marques d'identification et de localisation du propriétaire de l'engin de pêche obligatoire Sous réserve d'interdictions locales (se renseigner auprès des municipalités)	Tous poissons
Haveneau - épuisette	Un seul haveneau ou épuisette par pêcheur. Maillage 8 mm de côté (16 mm étirés) et d'une largeur maximale de 120 cm.	Crevettes - bouquets

Tout engin non répertorié dans cette liste est strictement interdit

De nouveaux résidents à Varaville : les gravelots à collier interrompu

Monsieur J.-B. James, du Groupe ornithologique normand, nous a signalé que la plage de Varaville a eu le privilège cette année d'abriter au moins quatre couples de gravelots à collier interrompu qui se trouvent si bien chez nous qu'ils y ont pondu.

Le gravelot à collier interrompu est un petit oiseau au plumage gris-brun et blanc, avec chez le mâle des motifs noirs sur la tête et deux taches noires sur les

côtés de la poitrine formant une bande pectorale incomplète qui lui a valu son nom. La calotte du mâle est de couleur rouille. La femelle possède un plumage plus discret, avec les mêmes motifs sur la tête et la poitrine mais de couleur gris-brunâtre. Les pattes et le bec sont noirs chez les deux sexes. Il se nourrit sur l'estran, la laisse de haute mer ou en haut de plage où il prélève vers marins, petits mollusques, crustacés (talitres), insectes et araignées.



Photos : Rosine Binard, Christophe Perelle



Cette espèce migratrice est présente en Normandie de mars à octobre. Elle niche en colonies ou en couples isolés. La saison de reproduction débute fin mars et cesse avec l'envol des derniers jeunes dans la seconde quinzaine d'août. Le nid, sommaire, est creusé par le mâle et choisi par la femelle, qui pond en général trois œufs et peut mener deux ou trois pontes. L'incubation est assurée par les deux parents. L'éclosion a lieu 30 jours après la ponte du premier œuf et le mâle se charge de l'élevage de la première couvée, tandis que la femelle

assure une seconde ponte avec un autre compagnon. Les poussins quittent le nid dès le premier jour, sous la surveillance des parents.

Le gravelot à collier interrompu est en déclin dans toute l'Europe et fait l'objet, en France, de mesures de protection. Au plus, 1 500 couples nicheurs sont recensés dans notre pays. On ne peut que se féliciter de ce que ces charmants hôtes de notre laisse de mer aient trouvé chez nous un havre de paix propice à leur survie.

Pour en savoir plus :

<http://www.gonm.org/index.php?post/Gravelot-%C3%A0-collier-interrompu-%3A-Plan-R%C3%A9gional-d-Actions>

32^e exposition estivale d'art de Varaville

La XXXII^e exposition estivale d'art de Varaville se tiendra du samedi 12 juillet au dimanche 20 juillet 2014, à la salle polyvalente du Hôme. Elle accueillera cette année encore une trentaine d'artistes aux talents variés, peintres, aquarellistes, dessinateurs, sculpteurs, céramistes, verriers d'art, certains confirmés, d'autres débutants qui, à l'invitation de la mairie, exposeront et vendront pour la première fois leurs œuvres à Varaville.

Lauréate du prix décerné par le jury l'été dernier, notre artiste d'honneur sera madame **Aneta Szacherska**, peintre et graphiste d'origine caennaise.

Dans le cadre du 70^e anniversaire de la Libération, sera également présentée une série d'aquarelles dépeignant le débarquement et les combats livrés par les troupes britanniques dans notre secteur en 1944 (Emmanuel Ghesquière).

Comme le veut la tradition, deux prix seront décernés : celui du jury sera remis lors du vernissage et celui du public au terme de l'exposition. Un buffet sera offert à la clôture.

Venez nombreux rencontrer les artistes et admirer leurs œuvres !



Exposition photographique : cavalcade varavillaise

Les 6 et 7 septembre sera dévoilée une exposition photographique dédiée au patrimoine et au cheval. Vous pourrez admirer les clichés de Jules Grosjean, Jean-Louis Hernandez et Philippe Klein, dédiés aux paysages et au patrimoine architectural du bord de mer, ainsi qu'au cheval à Varaville et sur la Côte Fleurie. À travers l'œil du photographe Jean-Louis Hernandez, trois facettes de la vie équestre seront particulièrement mises à l'honneur, en cette année de célébration du cheval et de l'équitation : les chevaux au marais, l'équitation sportive sur la plage, ou encore la cavalerie au travail, lors des représentations données en mai dernier à Deauville par la Garde républicaine et le régiment de cavalerie de la gendarmerie nationale.

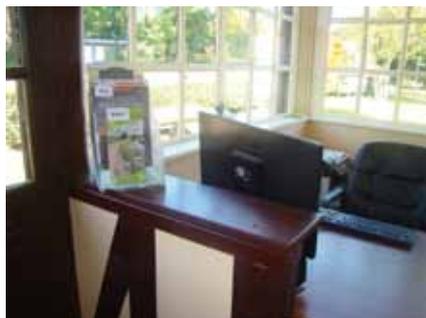


Tourisme et culture



Office de tourisme

En juillet-août, l'office de tourisme est ouvert tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.



Comme chaque année, si vous souhaitez obtenir des renseignements sur la commune (hébergements, inscriptions aux différentes manifestations, réservations des courts de tennis...) comme sur la région (lieux de visite, événements ponctuels, itinéraires, etc.), l'office de tourisme est l'endroit idéal pour préparer votre séjour.

Randonnées pédestres, balade VTT, sorties découverte, ateliers créatifs pour les enfants : de nombreuses activités sont prévues cet été pour distraire petits et grands (cf. agenda en fin de bulletin).

Un merci tout particulier à Thierry Tétrel de l'association Cap-Rando et à la Maison de la nature de Sallenelles qui organisent depuis tant d'années des sorties sur la commune.

Le bureau d'accueil de l'office de tourisme a été réaménagé en vue de la saison estivale. Il est désormais ouvert et lumineux. Un grand merci à nos services techniques qui ont réalisé ces travaux.

L'équipe de l'office de tourisme vous souhaite à tous un bel été ensoleillé.

Le secrétaire,
Raphaël Aldrovandi

Office de tourisme de Varaville

39 bis avenue Président-René-Coty
14390 Varaville
Tél. / Fax 02 31 24 73 83
Courriel : contact@ot-varaville.fr
Site internet : www.ot-varaville.fr

Bibliothèque municipale

« Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie, contre des heures délicieuses » Montesquieu.

Les chiffres sont là : le nombre de lecteurs en hausse, le nombre d'ouvrages demandés également. Les Varavillais résidents à l'année ou habitants de week-end ou de vacances sont nombreux à « échanger contre des heures délicieuses ».

L'équipe qui anime la bibliothèque municipale se tient prête pour continuer à favoriser ces échanges tout au long de l'été qui arrive.

La responsable,
Geneviève Borré

Le président,
Lionel Chanu



Du 13 juin au 3 juillet, la bibliothèque municipale accueille l'exposition de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives « Vestiges de guerre - Archéologie de la Bataille de Normandie », inaugurée le 6 juin à Varaville. Elle rejoindra ensuite la bibliothèque de Merville-Franceville-Plage et sera exposée dans diverses communes de Normandie, puis de toute la France.



Théâtre de la Côte Fleurie - Compagnie Lionel Chanu

Le Théâtre de la Côte Fleurie vous convie aux spectacles suivants :

- **Dimanche 6 juillet à 17 h (salle polyvalente du Hôme)**
spectacles de vaudevilles (gratuit)
- **Samedi 19 juillet et samedi 9 août à 21 h à la Salle In de Cabourg :**
À la folie, Feydeau et Courteline. Entrée : 6 €
Même spectacle :
- **Samedi 25 octobre à 21 h à Houlgate**
- **Dimanche 16 novembre à 17 h à Dives-sur-Mer (salle Nelson Mandela)**
- **Dimanche 21 décembre à 15 h (salle polyvalente du Hôme)**

Il se produit également à Trouville-sur-Mer, en présentant les premières visites théâtralisées, à 18 h, les 8, 15 et 22 juillet et les 5, 12 et 19 août.

Renseignements au 02 31 14 60 70

La rentrée des ateliers du théâtre aura lieu à la salle de répétitions (jardins du casino, à Cabourg) :

- **Lundi 15 et mardi 16 septembre pour les adultes**
- **Mercredi 17 septembre pour les adolescents (14/18 ans) et les enfants (7/13 ans)**

Renseignements et réservations
au 02 31 91 98 47



Bien-Être et Culture

Bien-Être et Culture propose au **jeune public** cinq ateliers pour se distraire :

- **Mardi 29 juillet de 14 h à 16 h Square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme (Le Hôme)**
Atelier de cerfs-volants
Participation : 5 €
- **Mardi 5 août de 14 h à 16 h Square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme (Le Hôme)**
Personnalisez une tasse en créant son propre dessin au feutre
Participation : 5 €
- **Jedi 7 août de 14 h à 16 h Square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme (Le Hôme)**
Atelier de coquillages
Participation : 5 €
- **Lundi 11 août de 14 h à 16 h Square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme (Le Hôme)**
Inventez des animaux fantastiques, des monstres, des dinosaures, etc., avec les doigts et empreintes
Participation : 5 €

**- Mercredi 13 août de 14 h à 16 h -
Square Louis-Varet, derrière l'office
de tourisme (Le Hôme)**

*Atelier d'art floral avec la confection
d'un panier de fleurs*
Participation : 5 €

Et pour **tout public**, le plaisir d'écouter :

**- Vendredi 8 août à 20 h 45 -
Chapelle Saint-Joseph (Le Hôme)**

Récital de piano et clarinette

Recettes au profit de l'Association
Française pour l'Éducation Conductive
(enfants atteints d'Infirmiété Motrice
Cérébrale)

Final autour du pot de l'amitié

Très bon été à tous les Varavillais et à
tous les vacanciers.

La présidente,
Catherine Stephenson

Vie locale

Comité des fêtes

Les quelques manifestations du début de
l'année 2014 se sont bien passées malgré
le manque d'exposants sur nos deux
foires à tout du Hôme en avril et du bourg
en mai. Néanmoins, le résultat a été tout
à fait honorable tant pour les exposants
que pour le comité des fêtes. Nous tenons
à mettre en avant l'aide apportée par
tous nos bénévoles qui bravent souvent
le mauvais temps et se lèvent très tôt

pour installer, participer et ranger tout le
matériel ayant servi aux manifestations.

Durant le deuxième semestre 2014, il sera
proposé par le comité des fêtes plusieurs
manifestations dont deux nécessitant un
important travail de mise en place au
niveau logistique, à savoir :

- Le dimanche 13 juillet, l'auto-rétro
qui attire près de cent voitures anciennes
avec une présentation sur le stade, puis
un défilé qui partira de Varaville vers
Merville-Franceville-Plage en passant par
le bourg. À notre arrivée sur le parking de
la plage, à Merville-Franceville-Plage, la
mairie offrira le pot de l'amitié à tous les
participants au défilé. Départ du stade
de Varaville à 10 h et retour vers 11 h
30. Pour le déjeuner, selon la tradition,
vous pourrez déguster des saucisses,
merguez, frites, sandwiches, etc. Le
traditionnel concours de beauté, à 15 h
30, récompensera les plus belles voitures
présentées.

- Le samedi 2 août, la foire à tout semi-
nocturne, avec plus de 120 exposants,
qui se déroulera au stade du Hôme de 15
h à 23 h. Vous aurez également à votre
disposition notre restauration habituelle
(saucisses, merguez, frites, gâteaux,
crêpes, etc.)

N'oublions pas les soirées dansantes du
25 juillet et du 9 août (à partir de 20 h 30,
salle polyvalente, entrée gratuite), le
loto du 19 octobre (salle polyvalente) et
la braderie puériculture du 16 novembre
(salle polyvalente).

Le comité des fêtes est heureux de
pouvoir divertir nos Varavillaises et

Varavillais ainsi que les habitants de la
communauté de communes et de leur
apporter un peu de joie et de soleil à
travers ces manifestations.

Nous acceptons toutes les idées et
suggestions concernant d'éventuelles
manifestations. Vous pouvez aussi nous
rejoindre en qualité de bénévole. Le
comité des fêtes est une petite famille et
vous serez toutes et tous les bienvenus
car nous avons aussi bien souvent besoin
d'aide.

Bon été à vous tous et à bientôt ; nous
vous attendons très nombreux à toutes
ces manifestations.

Le président,
Michel Godart

L'Amicale de Varaville



Les membres de l'Amicale attendent
avec impatience le premier mardi de
chaque mois pour se retrouver à la salle
polyvalente du Hôme et déjeuner, danser,
et également assister à un petit spectacle
réalisé essentiellement par les membres
du bureau. Nous accueillons pour ce
repas une centaine de personnes. Tous
les Varavillais sont invités à venir nous
rejoindre. Le prix demandé est de 20 €
pour une personne non adhérente et de
17 € pour les membres de l'association.
Prendre contact une semaine avant le
repas auprès de l'office de tourisme.

Le troisième mardi est toujours consacré
à un concours de belote ouvert à tous.
Inscription sur place à partir de 13 h 30.
Si vous êtes seul(e), nous trouverons
toujours quelqu'un pour former une
équipe avec vous.

Nous serons en vacances pour les mois
de juillet et août et reprendrons nos
activités par le repas du 2 septembre.
Nous tiendrons notre assemblée générale
le 7 octobre. C'est l'occasion de venir
vous renseigner et de vous compter parmi
nos adhérents. En attendant, nous vous
souhaitons de très bonnes vacances.

Le président,
Patrick Thibout





Trait d'Union

Notre association fermera ses portes le jeudi 26 juin avant les deux mois de vacances estivaux. La reprise est fixée au jeudi 4 septembre.

Chaque jeudi après-midi, de 14 h 30 à 18 h 30, nous jouons à la belote, aux dominos, aux triominos. Aux environs de 16 h 30, nous partageons le goûter dans la joie et la bonne humeur.

Si vous souhaitez rejoindre notre association, contactez la présidente au 02 31 91 03 09.

Bel été à tous.

La présidente,
Andrée Couturier

Sports et loisirs

Chancordanse

Chancordanse fête ses 30 ans ! (1984-2014)



Vive Chancordanse qui termine son année sportive avec ses professeures en pleine forme.

Nous espérons que nos fidèles adhérents profiteront du bel été pour rester tonique. Nous les attendons dans nos différentes disciplines.

Programme 2014-2015 :

Salle de l'Andelysienne :

- Mardi de 10 h à 11 h : posture souplesse
- Mardi de 19 h à 20 h : pilates

Salle polyvalente :

- **Lundi de 14 h à 15 h : renforcement musculaire**
- **Mardi de 9 h 30 à 10 h 40 : posture souplesse**
- **Mercredi de 18 h 45 à 19 h 45 : step**
- **Mercredi de 19 h 45 à 20 h 45 : renforcement musculaire**

La présidente,
Anne Sarlat

Chancordanse

Inscriptions et cours toute l'année
Professeures : Sylvie Anne, Magalie Têtefolle Lemoine, Anne Sarlat

Reprise des cours : lundi 15 septembre 2014

Renseignements : 02 31 47 80 57 /
06 73 37 65 86



AS Varville Football / Houlgate

La saison de football 2013/2014 ne s'est pas conclue sans peine ni douleur. Comme vous l'avez sans doute constaté, nous avons enregistré des résultats peu encourageants malgré de belles victoires (il faut avouer que le temps n'était pas avec nous...). Ces résultats ne sont ni dus au hasard ni à un défaut de motivation des joueurs de notre entente Varville / Houlgate. Le seul motif que nous puissions invoquer est d'avoir été « parachutés » dans un groupe d'un niveau trop haut, pour nous comme pour d'autres. Que faire en effet contre ces « grands » de l'ASPTT Caen, Mondeville, Hérouville, Cuverville, Amfreville ou Ranville ? Cette situation déséquilibrée n'était plus viable. Il en a résulté une certaine tension sur le terrain (il n'est certes pas facile de perdre à notre « jeune » âge). La réalité est que le district de Basse-Normandie et la ligue de football de Basse-Normandie devraient mieux tenir compte des résultats de la saison passée, afin de rééquilibrer les groupes. Difficile dans ces conditions de réussir à sensibiliser et garder des joueurs, mais aussi les bénévoles qui les accompagnent et les supportent.

Heureusement, notre recette est avant tout cet esprit de copains auquel nous sommes si attachés. Certes la victoire est un but (!) en soi, mais être ensemble le jeudi et le dimanche matin (et aussi bien sûr pour la 3^e mi-temps) nous importe beaucoup plus qu'un simple résultat, aussi brillant soit-il. Nous avons déposé une demande de changement de groupe auprès de la ligue pour la saison 2014/2015 (Caen Plaine). Nous avons fini 7^e au classement du championnat, avec aussi un beau début - oui, il y a toujours un début avant une fin - suivi d'une élimination au 3^e tour de la coupe

vétérans. Nous avons joué également une belle rencontre contre une équipe antillaise (AVA) en stage au CSN : soleil sur le terrain mais aussi dans les paroles, joie sportive, bonne humeur, 90 minutes de rêve !

Merci aux services techniques de la commune, sponsors et Varavillais pour leur participation.

Pour la saison 2014/2015, nous continuons l'aventure AS Varaville Football / Houlgate.

La reprise des entraînements est fixée au 28 août. Si vous souhaitez rejoindre une équipe de copains, contactez-nous au 02 31 45 37 85. À noter que notre club a un site internet : home-varaville.footeo.com. Vous y trouverez toutes les informations relatives à notre association, des photos, etc.

Sportives salutations à tous les Varavillais.

Le président,
Vianney Klein

Coupe du monde de football 2014, Brésil !



Les Varavillais qui se passionnent pour l'édition 2014 de la Coupe du monde de football pourront trouver affichés en mairie tous les résultats des matchs.

Le Hôme Pétanque



Les boulistes du Hôme sont toujours en forme, quelque soit le temps. Profitant tout de même d'un hiver peu rigoureux, ils se sont affrontés sur le terrain du Hôme

tous les après-midis. Dans cette période assez clémente, nous avons disputé le challenge de Noël, plusieurs concours internes et un premier concours ouvert à tous le 31 mai.

Les challenges sont repartis. Nous en disputerons douze pendant l'année et les vingt meilleurs résultats gagneront, comme d'habitude, un repas au restaurant pour deux personnes.

Si le temps le permet nous reconduirons les soirées barbecue qui ont obtenu un grand succès et sont très demandées pour la saison prochaine.

L'organisation et la réussite de notre activité dépendant beaucoup de la météo, vous pouvez vous renseigner sur les rencontres à venir, qui peuvent parfois être programmées ou annulées au dernier moment, auprès de l'office de tourisme et sur le terrain de boules du Hôme.

Pour participer aux activités de l'association, il faut non seulement avoir sa carte de membre, dont le prix est de 5 €, mais également avoir disputé un minimum de rencontres dans la saison (consulter le règlement auprès d'un membre du bureau).

La belle saison arrive. C'est le moment de venir essayer votre adresse, débutant ou joueur confirmé, et de passer un après-midi de détente sportive parmi nous.

Le président,
Patrick Thibout

Tirs et Loisirs

Une nouvelle saison vient de démarrer et les travaux effectués à l'inter saison portent leurs fruits.

L'accueil a été amélioré et nous avons maintenant un endroit abrité pour recevoir nos tireurs.

Le second poste de tir dit « petite fosse d'entraînement », qui a été remis en état pour des séries de dix plateaux, a beaucoup de succès auprès de nos amis chasseurs.

Les décisions prises lors de notre assemblée générale sont en application et donnent satisfaction à nos membres qui, il faut le souligner, sont plus nombreux que l'année dernière, et aussi plus de tireurs sont désormais licenciés à Tirs et Loisirs.

Notre programme a été défini avec monsieur le maire dans le respect des périodes de congés afin de ne pas nuire aux habitants et aux touristes, nombreux aux périodes de ponts ou de vacances.

Nous organisons deux concours cette saison dont un a déjà eu lieu avec la participation de tireurs de niveau national, ce qui montre l'intérêt porté à notre association ainsi qu'à ses installations modestes mais attractives.

Le ball-trap est ouvert au public le samedi de 14 h à 19 h suivant le calendrier et, pour les personnes en possession d'un fusil qui voudraient tester leur habileté, nous proposons une assurance pour la journée à 5 € (indispensable pour tirer). La série de dix plateaux est à trois euros.

La saison se terminera le 13 septembre, juste avant l'ouverture de la chasse.

Je tiens à remercier les bénévoles pour les travaux d'amélioration réalisés – ils se reconnaîtront – ainsi que nos licenciés et membres pour leur fidélité et leur confiance.

Le président,
Robert Lefèvre



Patriotisme

La Varavillaise



Chères Varavillaises, chers Varavillais,
Cette année, nous célébrons l'abnégation de ces jeunes venus, pour la majorité d'entre eux, en terre étrangère combattre mais surtout malheureusement mourir sur nos plages et dans notre campagne. Merci à ceux qui ont su braver les dangers et écrire avec leur sang une des plus belles pages de notre histoire grâce à l'appui de la Résistance. Aucune guerre n'épargne malheureusement les populations civiles qui payent toujours un lourd tribut en pareille circonstance.

Aujourd'hui, 70 ans se sont écoulés et il est primordial de passer le témoin aux jeunes générations. Les vétérans l'ont parfaitement compris, en multipliant les contacts avec les jeunes. Que personne n'ignore que l'Histoire n'est qu'un éternel recommencement et que la Liberté doit être protégée à tout prix. Sachons préserver ce bien précieux que nos aînés ont si chèrement payé.

Nous vous donnons rendez-vous pour les commémorations du 11 novembre.

Bien à vous.

Le président,
Gérard-Noël Labarrière

Associations de défense et de protection

La Tribu de Sapeur

La Tribu de Sapeur a pris cinq ans. En ces quelques années, c'est plus de 500 chiens sauvés...

Cette expérience humaine, nous la vivons tous les jours, avec des larmes de joie et aussi de tristesse.

Si vous voulez prendre part à cette expérience, il vous suffit de pousser nos portes. Nous recherchons des bénévoles tout au long de l'année. Chez nous, les chiens sont en totale liberté tous les jours et en toute saison. Si quelques chiens sont en boxes, c'est malheureusement par obligation.



Sur la photo, de gauche à droite : Locky (dalmatien de deux ans, sourd et ancien chien maltraité), Alexandre, Sapeur (notre mascotte de treize ans), Alice et Joro (braque de Weimar de deux mois, recueilli à un mois avec ses frères et sœurs, ainsi que sa mère et son père).

La présidente,
Alice Tabut

La Tribu de Sapeur

Les Grands Baux - Route de Caen (D 513)
14390 Varaville
Tél. 06 50 96 39 60 / 09 81 88 47 33
Site internet : www.latribudesapeur.com

Association pour la sauvegarde du marais de Varaville

Association pour la défense et la protection de Varaville

Nous félicitons monsieur Letorey et toute sa liste d'avoir été élus aux dernières élections municipales dès le premier tour, et nous souhaitons à la municipalité tous nos vœux de réussite pour une gestion de la commune de Varaville harmonieuse et respectueuse de l'environnement si particulier et agréable de Varaville.

Les présidents,
Évelyne Bruneau,
Association pour la sauvegarde du marais de Varaville

Emmanuel Lochet,
Association pour la défense et la protection de la commune de Varaville

Associations de quartiers

Amicale des propriétaires du Hôme-Panoramas

Nos amicalistes se sont retrouvés nombreux le 19 avril 2014 pour notre traditionnelle assemblée générale annuelle où nous avons convié le maire Joseph Letorey et son équipe, tout récemment élus.

Un hommage, suivi d'une minute de silence, a été rendu à deux de nos amicalistes disparus il y a peu : Louis Decooninck et Renée Gandon, tous deux bien connus pour leur fidélité à notre Amicale et leur amour de notre quartier.

L'Amicale est par ailleurs heureuse de compter deux nouveaux administrateurs, élus lors de cette assemblée générale : Monique Hagneré et Albert Widory.

Gérard Lesuisse, notre président, est revenu sur les demandes d'actions souhaitées par l'Amicale que nous avons adressées avant les élections municipales aux deux têtes de liste. Les réponses des candidats ont été transmises à l'ensemble de nos adhérents et sont à la disposition de celles et ceux, résidents des Panoramas, qui en feraient la demande.

Puis, un point des dossiers en cours ou sur nos suggestions concernant notre quartier a été fait, dans le cadre d'un échange direct avec l'équipe municipale.

Trois points en particulier suscitent une forte attente des amicalistes :

1) La réalisation de **deux véritables espaces de convivialité**, proposée par notre Amicale et promise par la municipalité : un espace installé **en haut de la dune du poste de secours n°3**, avec la pose de bancs face à la mer, une table d'orientation et le remplacement de la barrière disgracieuse par une lisse plus discrète et laissant la vue dégagée **et un second prévu au bout de l'avenue de la Mer** avec une plateforme en béton à gauche de l'actuel escalier.

2) Des **trottoirs herbus et surtout entretenus**, l'Amicale ayant constaté une dégradation de ces trottoirs.

3) Une plus forte implication de la municipalité dans le **respect des règles** du PLU et des caractéristiques propres à notre quartier **concernant les clôtures**

qui doivent aérées et/ou paysagées avec des murets d'une hauteur maximum de 80 cm et des portails qui doivent être ajourés en limite de propriété.

Il serait temps que ces règles soient strictement appliquées et que la ville veille à leur respect.

Un autre point suscite une réelle inquiétude : l'application immédiate de la Loi ALUR rappelée par monsieur le maire : Suppression des COS (les limites de construction liées aux surfaces disparaissent pour ne laisser place qu'aux seules limites de construction en hauteur et par rapport aux limites séparatives), suppression des règlements de lotissement comme celui restrictif qui protégeait Les Panoramas)... À suivre de près.

La question qui se pose est de savoir si le règlement de lotissement des Panoramas pris en compte en annexe dans le PLU compte comme partie intégrante du PLU (et donc pas annulable). Monsieur le maire s'est engagé à voir cette question avec l'avocat de la ville et nous attendons sa réponse dont nous vous ferons part.

Avant de partager le verre de l'amitié, Gérard Lesuisse a donné rendez-vous à tous à :

Notre prochain rendez-vous annuel 2014 (salle polyvalente, à côté de la mairie) :

L'Estivale de L'Amicale : samedi 2 août 2014 à 18 h

Si vous résidez dans notre quartier des Panoramas, n'hésitez pas à y participer.

Pour rejoindre notre Amicale qui défend les intérêts des propriétaires de notre quartier et les informe depuis 1927, une cotisation annuelle de 10 € à l'ordre de l'Amicale à adresser à notre trésorier : monsieur Pierre Borré, 3 avenue du Président Coty - Le Hôme Panoramas - 14390 Varaville

L'Amicale des propriétaires du Hôme-Panoramas souhaite à tous les Varavillais un excellent été.

Le président,
Gérard Lesuisse

Association des propriétaires de la Résidence des Manoirs de la Côte

Petit rappel : cette association a pour but de défendre les intérêts de ses membres dans le respect de l'intérêt général de la commune de Varaville, de contribuer à leur information, notamment



par des contacts réguliers avec l'équipe municipale, de susciter des liens d'amitié entre eux, de faire connaître ses points de vue et de participer à la protection de l'environnement.

Nous sommes très attachés à notre cadre de vie et à cette jolie commune du Hôme, et toujours prêts à vous informer et à relayer vos demandes, même si elles sont critiques, auprès de M. le maire, toujours à l'écoute et disponible au dialogue.

Lors de notre assemblée générale du 24 mai 2014 à la salle polyvalente, nous avons invité les personnes ne faisant pas partie de l'association, ce qui nous a permis de débattre autour du pot de l'amitié et d'enrichir notre réflexion et, par la même occasion, d'augmenter le nombre de nos adhérents.

Pour rejoindre notre association, veuillez prendre contact avec le président (Tél. 06 64 81 67 78 - Courriel : sma.boyer@laposte.net). La cotisation est fonction des actions que nous entreprenons et décidée en assemblée générale. Pour cette année, elle est de dix euros. Voici une bonne raison de nous rejoindre !

Cordialement à tous.

Le président,
André Boyer

Association des propriétaires du lotissement Saint-Joseph

Notre association fêtera son quarantième anniversaire cette année. Nous tenons à marquer cet événement avec plusieurs attentions commémoratives. Tout d'abord, la distribution de notre



flyer photographique mi-juillet, qui présentera une vue aérienne récente de notre lotissement. Pour ceux qui ont conservé notre flyer distribué en 2012, qui présentait une vue aérienne lors de la création de notre association en 1974, la comparaison des vues sera intéressante et permettra de constater le travail réalisé par notre bureau depuis son origine. Ce qui a permis essentiellement de conserver une urbanisation maîtrisée, en respect avec notre cahier des charges.

Ensuite, lors de notre assemblée générale qui aura lieu à la mairie du Hôme ou à la salle polyvalente le samedi 9 août 2014 à 17 h, nous aurons le plaisir de partager une coupe de champagne de grand cru avec nos adhérents.

Enfin, nous organiserons un repas gastronomique le dimanche 10 août à partir de 19 h 30 afin de nous réunir pour un agréable moment festif et convivial.

Le président,
Olivier Vernhes

Association pour la défense de l'environnement de la Résidence Le Golf du Hôme

Il faut souffrir pour être belle !

Après de longs mois usants pour les véhicules et leurs conducteurs, la rue René Coty a enfin retrouvé un aspect normal. Souhaitons longue vie à ces travaux !

Au plan municipal, le suspense qui précède tout renouvellement de mairie a fait place, après les élections, à une satisfaisante tranquillité qui devrait, nous l'espérons, perpétuer cette qualité de vie varavillaise exceptionnelle qui nous est chère. Dans cette optique, nous nous associons physiquement et financièrement aux événements organisés par les dynamiques et efficaces autres associations, la circulation des informations étant fondamentale. Pour 2014, nous continuerons donc bien évidemment à collaborer à leurs initiatives pour la sauvegarde et la défense de notre environnement.

Le président,
Bernard Marasse

Si vous présidez une association dont l'activité se déroule à Varaville et que vous souhaitez pouvoir vous exprimer dans le bulletin municipal, vous pouvez contacter la mairie au 02 31 91 04 74.

COLLECTE DES DÉCHETS



Communauté de Communes
Estuaire de la Dives

Pour faciliter l'élimination de vos déchets, le service gestion des déchets de la CCED vous informe :

Les déchets recyclables

Les conteneurs jaunes (en habitat collectif) ou les sacs jaunes (en habitation individuelle) sont destinés à recueillir les déchets recyclables suivants :



- Bouteilles et flacons en plastique, avec leur bouchon
- Boîtes et couvercles métalliques, canettes, aérosols
- Briques alimentaires
- Cartons
- Journaux, magazines, prospectus, annuaires, enveloppes

Quelques conseils :

- Aplatir les briques et compacter les bouteilles pour gagner de la place
- Retirer les films plastiques autour des journaux et magazines
- Vider soigneusement les boîtes de conserve, sans les laver

Les déchets verts

Les déchets verts doivent être contenus dans des sacs, fournis par la CCED sur présentation d'un justificatif de domicile ou de la carte de déchèterie.

Les branchages d'un diamètre inférieur à 30 mm sont acceptés et doivent être liés en fagots.

Les déchets en vrac ne seront pas ramassés.



Le verre

Bouteilles et bocaux en verre ne doivent jamais se retrouver dans les sacs d'ordures ménagères, ni dans les sacs ou bacs jaunes. Parce que le verre :

- Est dangereux pour les personnes qui collectent les poubelles
- N'est pas destiné aux filières qui recyclent les sacs jaunes

Le verre se recycle !

Pour cela, il doit être déposé dans les conteneurs prévus à cet effet. À Varville, quatre conteneurs sont à votre disposition :

- À la mairie
- Avenue Général Leclerc
- Au poste de secours n°3
- Au bourg

Sur l'ensemble des conteneurs de la CCED, l'an dernier, 756 tonnes de verre ont été collectées et recyclées.

Attention : ne déposer ni vaisselle en verre cassée (à jeter avec les ordures ménagères), ni ampoules et tubes néons (à rapporter en points de vente ou à la déchèterie).

Toutes les bouteilles (sans les bouchons) et tous les bocaux (sans les couvercles) sont à déposer dans les conteneurs.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont composées des déchets ménagers non recyclables :

- Déchets alimentaires
- Sacs et films en plastique
- Gobelets
- Barquettes en polystyrène
- Papiers et cartons souillés ou gras
- Papiers peints, papiers cadeaux
- Pots de yaourt, de crème
- Couches pour bébés



Les sacs, les bacs et les déchets verts doivent être sortis au plus tôt à 19 h la veille du jour de la collecte et avant 5 h le jour de la collecte.

Calendrier des collectes

Du 1^{er} juillet au 31 août 2014 :

	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
Le Hôme	Ordures ménagères		Déchets verts	Ordures ménagères	Déchets recyclables	Ordures ménagères
Le bourg		Ordures ménagères	Déchets verts		Déchets recyclables	Ordures ménagères
Chemin des marais	Ordures ménagères					Déchets recyclables

Du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Le Hôme		Ordures ménagères	Déchets verts *	Déchets recyclables	Ordures ménagères
Le bourg		Ordures ménagères	Déchets verts *	Déchets recyclables	Ordures ménagères
Chemin des marais	Ordures ménagères				Déchets recyclables

* Ramassage des déchets verts les mercredis jusqu'à novembre 2014

La déchèterie de Périers-en-Auge est ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45 (sauf le samedi 16 h 45)
- Du 1^{er} novembre au 31 mars de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45

Les encombrants

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Un encombrant est d'origine ménagère et peut être aisément manipulé, soulevé et chargé par deux personnes.

Encombrants collectés par la CCED :

- Déchets issus du bricolage familial (portes, fenêtres, équipements de cuisine et de salle de bain, revêtements de sol, de mur ou de plafond...)
- Objets variés (bicyclettes, poussettes, jouets, tables à repasser...)
- Objets volumineux ne pouvant pas entrer dans les poubelles (chaises, tables, lits, armoires démontées, canapés, bureaux, salons de jardin...)

Quand ?

Enlèvement les **jeudis 10 juillet, 11 septembre et 13 novembre**

Où ?

Les objets encombrants sont à déposer devant chez vous, sur votre trottoir, après 19 h 30 la veille du jour de collecte.

Pour qui ?

La collecte des encombrants est réservée aux particuliers. Les professionnels doivent déposer leurs déchets en déchèterie.

Attention !

Encombrants non collectés en porte en porte, à déposer en déchèterie :

- L'électroménager, les appareils électriques et électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes...)
- Les déchets ménagers spéciaux (huiles de moteur, huiles ménagères, pneus, batteries, peintures avec solvant, vernis, désherbants et produits phytosanitaires, néons...)
- Gravats (plaques de plâtre, bidets, lavabos, baignoires...)

Les points de regroupement communaux du Hôme et du bourg

Seuls les dépôts suivants sont acceptés dans les points de regroupement communaux (anciennes déchèteries du Hôme et du bourg) :

- Déchets verts
- Déchets recyclables : papiers, cartons, flacons en plastique et en verre, et les textiles (au Hôme uniquement)

Heures d'ouverture :

Du 1 ^{er} mars au 30 septembre	Le Hôme Avenue Général Leclerc	Le bourg Avenue de la Libération
Lundi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h	9 h - 12 h
Samedi	14 h - 18 h	9 h - 12 h

Du 1 ^{er} octobre à fin février	Le Hôme Avenue Général Leclerc	Le bourg Avenue de la Libération
Lundi	9 h 30 - 12 h	14 h - 17 h 30
Jeudi	14 h - 17 h 30	9 h 30 - 12 h
Samedi	14 h - 17 h 30	9 h 30 - 12 h

AGENDA

Juillet

Dimanche 6 :

théâtre - spectacle de vaudevilles
(à 17 h, salle polyvalente, gratuit)

Du samedi 12 au dimanche 20 :

32^e exposition estivale d'art
(de 15 h à 19 h, salle polyvalente, entrée gratuite)

Vendredi 25 :

soirée dansante (à partir de 20 h 30, salle polyvalente, entrée gratuite)

Mardi 29 : atelier de cerfs-volants

(de 14 h à 16 h, square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme, 5 €)

Lundi 7 :

sortie « Coquillages et crustacés »
(de 10 h 30 à 12 h 30, rendez-vous devant l'office de tourisme, gratuit, inscription obligatoire)

Dimanche 13 : 14^e auto-rétro

(de 10 h à 18 h, stade municipal, entrée gratuite)

Samedi 26 : concours de pétanque

(inscriptions à 13 h 30, boulodrome du Hôme)

Jeudi 31 : balade VTT

« Au hasard des marais »
(de 10 h à 12 h, rendez-vous devant l'office de tourisme, gratuit)

Samedi 12 : feu d'artifice

(à 23 h, étangs Saint-Georges, gratuit)

Mardi 15 : randonnée pédestre « Bavent et les cigognes »

(de 9 h à 12 h, rendez-vous devant l'église du bourg, gratuit)

Mardi 29 : randonnée pédestre

« Chevaux et châteaux »
(de 9 h à 16 h, rendez-vous devant l'office de tourisme, gratuit, prévoir son pique-nique)

Août

Samedi 2 : foire à tout

semi-nocturne (de 15 h à 22 h, stade municipal, 4 € le mètre linéaire)

Jeudi 7 : atelier de coquillages

(de 14 h à 16 h, square Louis Varet, derrière l'office de tourisme, 5 €)

Lundi 11 : atelier de dessin

avec les doigts et les empreintes
(de 14 h à 16 h, square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme, 5 €)

Mardi 5 :

atelier de personnalisation d'une tasse au feutre (de 14 h à 16 h, square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme, 5 €)

Vendredi 8 : récital de piano et clarinette de Betty Comoretto et Pascal Lefrançois

(à 20 h 45, chapelle Saint-Joseph)

Mercredi 13 : atelier d'art floral

(de 14 h à 16 h, square Louis-Varet, derrière l'office de tourisme, 5 €)

Mercredi 6 : sortie « Coquillages et crustacés »

(de 10 h 30 à 12 h 30, rendez-vous devant l'office de tourisme, gratuit, inscription obligatoire)

Samedi 9 : soirée dansante

(à partir de 20 h 30, salle polyvalente, entrée gratuite)

Samedi 16 : concours de pétanque

(inscriptions à 13 h 30, boulodrome du Hôme)

Mardi 19 : randonnée pédestre

« Le buisson » (de 9 h à 12 h, rendez-vous devant l'office de tourisme, gratuit)

Septembre

Samedi 20 : concours de pétanque

(inscriptions à 13 h 30, boulodrome du Hôme)

Octobre

Dimanche 19 :

loto (à 14 h, salle polyvalente)

Novembre

Dimanche 16 : braderie jouets

et puériculture (de 9 h à 17 h, salle polyvalente, 5 € le mètre linéaire)

Décembre

Dimanche 21 : spectacle de

théâtre, À la folie, Feydeau et Courteline (à 15 h, salle polyvalente)

Pour plus de renseignements,

contactez l'office de tourisme

au 02 31 24 73 83 ou rendez-vous sur le site internet www.ot-varaville.fr.



Mairie

Le secrétariat est ouvert tous les matins, du lundi au samedi, de 9 h à 12 h, et le mercredi après-midi, de 14 h à 17 h.

2 avenue du Grand Hôtel
Tél. 02 31 91 04 74 - Fax 02 31 91 94 44
Site internet : www.varaville.fr

Permanence des élus

Le maire : Joseph Letorey

- Du lundi au samedi de 9 h à 12 h
- Sur rendez-vous en mairie

Les adjoints : Vincent Carpentier, Anne-Marguerite Le Guillou, Jean Lebègue, Vincent Grosjean

- Sur rendez-vous en mairie

CCED : Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives



Communauté de Communes
Estuaire de la Dives

ZAC de la Vignerie - Rue des Entreprises
BP 10056 - 14165 Dives-sur-Mer Cedex
Tél. 02 31 28 39 97
Courriel : accueil@cc-estuairedeladives.fr
Site internet : www.cc-estuairedeladives.fr

Numéros utiles



Offices de
Tourisme
de France



LA POSTE

Office de tourisme / Agence postale communale :

39 bis avenue
Président René Coty
Tél. / Fax 02 31 24 73 83
Courriel : contact@ot-varaville.fr
Site internet :
www.ot-varaville.fr

Bibliothèque municipale :

50 avenue Président René Coty
Tél. 02 31 91 03 27
Courriel : bibliotheque.varaville@orange.fr
Site internet : www.bibliotheque-varaville.fr

Médecin :

Dr Moulin-Stark Emilie
48 avenue Président René Coty, à Varaville
Tél. 02 31 24 45 27

Kinésithérapeutes - Masseuses :

Aumont Virginie et Ledorze Marion
27 avenue Président René Coty, à Varaville
Tél. 02 31 43 99 83

Chirurgiens-dentistes :

Dr Hamelin François
15 avenue du Général Leclerc, à Cabourg
Tél. 02 31 91 90 09

Dr Huré Nadine

57 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 06 09

Dr Lemaréchal Jean-Robert

55 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 01 81

Dr Lemonnier Caroline
Résidence Rimbaud - Allée des Poètes,
à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 47 33

Dr Vicogne Frédéric
55 avenue de la Mer, à Cabourg
Tél. 02 31 91 01 81

Vétérinaires :

Dr Boulicault-Sichman Anne-Marie
10 avenue des Dunettes, à Cabourg
Tél. 02 31 24 40 00

Dr Hermann Valérie

7 avenue de Paris,
à Merville-Franceville-Plage
Tél. 02 31 91 00 13

Dr Sourbé Pascal

10 avenue des Dunettes, à Cabourg
Tél. 02 31 24 48 48

Ambulances (Inter Ambulances) :

22 rue du Champ-de-Foire, à Dives-sur-Mer
Tél. 02 31 24 15 15

Artisan Bruno Mary Taxi :

Tél. 06 85 08 30 63

Défense et Protection des Animaux de la Vallée de la Dives (Sté) :

Refuge pour animaux
Avenue de l'Hippodrome - 14390 Cabourg
Tél. 02 31 28 09 71

Numéros d'urgence

Police municipale :

Tél. 02 31 24 08 00

Gendarmerie nationale :

Tél. 17 / 02 31 15 07 28

Pompiers :

Tél. 18

SAMU :

Tél. 15

Centre anti-poisons de Rouen :

Tél. 02 35 88 44 00

ErDF (urgence dépannage électricité) :

Tél. 0 810 333 014

GrDF (urgence sécurité gaz) :

Tél. 0 800 473 333

SAUR (urgence dégâts des eaux) :

Tél. 02 14 37 40 09



MAIRIE DE VARAVILLE

2 avenue du Grand-Hôtel - 14390 Varaville

Tél. 02 31 91 04 74 - Fax 02 31 91 94 44

Courriel : mairie.varaville@wanadoo.fr • Site internet : www.varaville.fr